



LE CRISTO LIEN

**LE SYNDICAT ADMINISTRATION INTENDANCE UN
SYNDICAT PROCHE DE VOUS**
Un syndicat de continuité

Rédacteurs : Pierre
Perez - Thibaut
Perez - Christine
Rescoussié - Nadia
Merabti - Eric
Dhaisne

Chargée de
communication et
mise en page :
Patricia Mangin

INVITATION **INVITATION** INVITATION

On se revoit avant les vacances !
Jeudi 3 juillet 2014 à 16 h 30
au Lycée E. Delacroix 5 rue Pierre Curie à
Maison Alfort (94)

A notre Assemblée Générale vous pouvez
tout dire et nous répondrons à vos
questions... *votre convocation en page 4*

Le billet d'humeur

Renzigimento

« Trop c'est trop » ont proclamé vos représentants Attachés et Directeurs de Service (ex-CASU) lors de la dernière CAPA (lire infra). Ceci étant, notre mécontentement est aussi justifié par une politique nationale, et notamment salariale et fiscale :

Depuis maintenant 4 ans, la revalorisation du point d'indice liée à la seule inflation est gelée. En clair, à indice égal, NOUS PERDONS DE L'ARGENT DEPUIS 2010.

Compte tenu de la politique générale du gouvernement, il semble bien que tous les espoirs reposant sur nos demandes légitimes de révision des carrières et des grilles salariales soient gelés. Pour la 1^{ère} fois sous la Vème république, me semble-t-il, 41 députés socialistes de la Majorité se sont abstenus lors de la présentation du programme gouvernemental d'économies à l'Assemblée Nationale dont un ancien ministre du budget et dirigeant du PS comme Henri Emmanuelli.

Que deviendront les projets de promotion et de reclassements que nous défendons, comme le CIGEM ? Nul ne peut le dire à l'heure actuelle.

Dans cet environnement plombé encore un peu plus depuis le dimanche 25 mai, je rappelle qu'en matière de fiscalité quelqu'un comme Warren BUFFET n'a pas cessé de rappeler, aux Etats Unis, que ses plus proches collaborateurs subissaient le double de prélèvements fiscaux (proportionnellement) que lui même.

En France, nous savons que l'ISF rapporte peu, très peu, une fois déduits les frais de recouvrements et que seule une vraie révolution fiscale avec introduction de tranches supérieures supplémentaires pourrait changer l'ordre bien établi des situations.

Depuis l'éclatement de la bulle immobilière les riches n'ont cessé de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir, le constat est dans tous les éditoriaux économiques et fait de la belle publicité à l'ouvrage et aux thèses de Thomas Piketty (le capital au XXI^{ème} siècle).

Lorsque tout va bien, on trouve logique que le secteur privé endosse « les fruits de la croissance », traitant les fonctionnaires à la marge. Et lorsque tout va mal, on voudrait nous faire croire qu'il est normal que le seul Public participe largement aux efforts de redressement. De qui se moque-t-on ? Jérôme Kerviel a rappelé que son supérieur a empoché un petit bonus d'un million d'euros quand on lui demandait en même temps de reverser des milliards à sa banque, la Société Générale. Par ailleurs la pratique des parachutes dorés pour les PDG du CAC 40, débarqués pour cause de mauvais résultats persiste. De qui se moque-t-on ?

Les citoyens se renferment sur leur cocon familial ou social (quand il existe encore), ou suivent n'importe quel leader populiste pourvu qu'ils trouvent des boucs émissaires à leurs difficultés bien réelles. Un acteur politique venu de Florence semble, sur la scène européenne, pratiquer une politique sérieuse mais néanmoins à l'écoute de ses concitoyens.

Un risorgimento ? Non, un Renzi-gimento.

Trop c'est trop !

Pierre PEREZ

<http://www.aeti-uns-a.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-uns-a.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

COMPTE RENDU CAPA AAE du 28 MAI 2014

Présidée par M. LEDROIT Secrétaire général assisté de Mmes KOTEKE, REGULUS, DESENCLOS et MM. CUISSET et VIALA

Représentants de l'administration : Mme SCHACHTEL et MM. CARPENTIER LASALLE, TAVERNIER

Commissaires paritaires AETI : Mmes KASBI, JRAVER et MM. PEREZ, GRUMELART, SIEBER

Commissaires paritaires SNASUB : Mme MARTY et M. LAIGNEL

Déclaration syndicat AETI : TROP C'est TROP (à lire ci-après)

Suite à cette déclaration une discussion s'est engagée avec le secrétaire général qui a porté une attention et une écoute réelle aux difficultés RH exposées par A&I.

MOUVEMENT :

Un groupe de travail préparatoire à la CAPA réunissant administration et représentants syndicaux a eu lieu le vendredi 23 mai qui a permis d'étudier les situations particulières et proposées des possibilités de mutations supplémentaires.

68 candidatures : 50 satisfaites (en 2013 : 56 demandes 32 satisfaites)

A l'issue de ce mouvement, toutes les agences comptables ont été pourvues. Un certain nombre de collègues attachés principaux qui ont vocation à occuper des emplois à responsabilité ont dû demander leur mutation et ont été affectés sur des GC ou GM en lycées.

Après ce mouvement, il reste 16 GM à pourvoir, 4 postes de fondés de pouvoirs, 7 postes en services, et 2 en universités. Ces postes seront pourvus par des listes d'aptitude, des issus concours ou des sortants IRA.

LISTE d'APTITUDE AUX FONCTIONS AAE :

112 candidatures pour 12 promotions (98 candidatures pour 8 promotions en 2013)

Le doublement prévu de promotions par rapport à 2013 prévu dans le cadre du CIGEM n'est pas respecté par le ministère.

Le barème n'est pas un critère déterminant mais la nature du poste. L'inscription sur la liste complémentaire de 3 collègues en 2013 a été reprise, ce qui aboutit à la répartition suivante : 7 EPLE, 1 Supérieur, et 4 pour les services.

Une liste complémentaire de 2 EPLE a été établie.

TABLEAU AVANCEMENT APAE :

28 candidatures pour 7 promotions (Chiffres identiques en 2013)

La liste a été établie comme suit : 3 en EPLE, 2 en supérieur, et 2 en services.

Une liste complémentaire de 2 EPLE a été constituée.

Pour les EPLE il s'agit de collègues agents comptables.

TITULARISATIONS :

7 stagiaires seront titularisés au 01.09.2014

DETACHEMENTS :

4 détachements (3 enseignants, 1 agent poste cat A) dans le corps des AAE

INTEGRATIONS :

5 intégrations d'enseignants dans le corps des AAE.

QUESTIONS DIVERSES :

Postes d'administrateurs : Confirmation de 3 postes dans le Val de Marne et proposition d'un 4^e poste en Seine et Marne

CIGEM : un groupe de travail se réunira au rectorat le 10 juin pour établir une liste des agents éligibles au grade d'attaché hors classe.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES AETI

Déclaration d'AI/UNSA CAPA des AAE du 28/05/2014

TROP C'EST TROP!!

Depuis un an une inflexion nouvelle et de nouvelles méthodes se sont imposées dans le suivi de nos carrières et dans notre fonctionnement quotidien avec pour caractéristiques l'absence totale de dialogue, l'acharnement contre les gestionnaires dans toute situation conflictuelle, les retenues salariales « masquées » sans aucune information des personnels.

Voici, en résumé, les principaux points de blocage:

- Personnel placardisé à la DSDEN de Seine Saint Denis : L'agent concerné a dû prendre un avocat. Déplacement sans aucune procédure disciplinaire, sans aucun avertissement, l'agent a par ailleurs demandé la protection fonctionnelle.
- Fermeture autoritaire de services de mutualisation au lycée Eugène Delacroix de Maisons-Alfort, en contradiction avec la qualité du travail réalisé à ce jour et avec la politique académique maintes fois annoncée d'un mutualisateur par département pour les Assistants d'Education.
- Sanction financière de gestionnaires et de représentant syndical sans information ni dialogue avec les intéressés niant tout droit des fonctionnaires: un chef d'établissement décide seul de répartir des astreintes en périodes de vacances scolaires sans aucune justification réglementaire (temps de décharge syndicale non pris n'est pas décompté) ou de service et en toute inégalité.

De plus ces retenues sont présentées comme des « **trop perçus** » sur les bulletins alors que la DAP confirme par courrier électronique le caractère de retenues pour service non fait.

La gestionnaire du collège Jorissen de Drancy a été déplacée alors même que l'ensemble des personnels et une partie des parents d'élèves occupent l'établissement (voir le Parisien 93 du 6 mai) et demandent le départ de la faisant fonction de principale, et de plus elle se voit pénalisée, ainsi que son adjoint, sur sa PFR et lui sur ses IAT à posteriori et avec effet rétroactif.

- Ouverture de nouveaux établissements en Seine Saint Denis: affectations de gestionnaires hors mutation et sans appel de candidatures. Mieux, la collègue candidate au poste du collège d'Aulnay n'est pas admise à candidater.
- Pressions exercées sur les gestionnaires ou agent comptables lors d'entretiens au rectorat.
- Dans les situations de conflits, à priori toujours favorable aux chefs d'établissement quoi qu'ils décident et quels que soient les témoignages recueillis. Défaillances en matière de DRH : les personnes qui convoquent n'ont ni la personnalité ni la compétence pour évaluer les situations, quittant par exemple le bureau brutalement lors de l'entretien avec une collègue gestionnaire pour y mettre fin.

- Beaucoup d'agents comptables sont surchargés avec la montée en charge du nombre d'établissements rattachés. Le syndicat AETI s'oppose au projet de regroupement de 2 ou 3 agences comptables en une seule proposé lors de la réunion du comité de suivi de la carte comptable du 8/4/2014.
- Par ailleurs et pour la 2^e année consécutive, et malgré la demande du ministère, le serveur académique a été fermé 7 jours avant la tenue de la CAPN des AAE et DDS, alors que 13 postes se sont libérés lors du mouvement national.
- Contrairement à ce qui était prévu dans le cadre du CIGEM, le doublement du nombre de passage de A et B n'a pas été respecté puisqu'en 2013 le nombre de possibilités était de 8, et il n'est que de 12 pour 2014.
- Absence d'accompagnement juridique et professionnel face à des demandes qui restent sans réponse (y compris courriers).

Trop c'est trop, nous exigeons le retour à un véritable dialogue social de qualité pour rétablir le climat de respect et de confiance qui existait auparavant entre l'administration et les représentants d'AI/UNSA.

LE POLE ADMINISTRATIF : POUR UNE VISION EFFICACE ET STATUTAIRE

L'académie de Créteil a publié un article sur le pôle administratif et financier dans le n°9 de *Créteil EPLE*. Il convient pour notre syndicat de réagir à cet article en clarifiant les choses.

Le pôle administratif et financier doit se faire en s'appuyant et en se basant sur le caractère règlementaire tel que défini par l'instruction codificatrice M9.6 (p.26), qu'il convient de respecter et qui est applicable à toutes les situations avant d'adapter son pôle à chaque structure et personnel.

En effet, même si l'analyse globale du pôle administratif et financier est intéressante, les points de mise en œuvre sont profondément choquants pour les administratifs (C, B, A et A+).

Tout d'abord, l'exemple pris fait état de l'adjoint gestionnaire comme « secrétaire général » qui semble être assimilé à un chef des services. Or, c'était déjà le cas. L'adjoint gestionnaire dirige et pilote tous les services administratifs, y compris le secrétariat d'établissement, que beaucoup trop nomment à tort « secrétariat de direction ». Or, le terme de secrétaire général a pour notre administration un tout autre sens que nous cautionnons. Il s'agit d'un adjoint qui participe au pilotage et à la direction tout en étant chargé des services qui en font l'exécution.

Dans cet article l'adjoint gestionnaire est assimilé à un exécutant aux ordres de la direction qui, elle, décide. Il convient donc de rappeler au rectorat que l'adjoint gestionnaire est membre de l'équipe de direction et qu'à ce titre, il participe de plein droit au pilotage de l'EPL, ainsi qu'à la prise de décision, même politique. Ceci est acté dans le code de l'Education ([art. R 421-13](#)). La fonction de gestion des ressources humaines des administratifs, actées dans l'instruction codificatrice M9.6, n'est qu'un pendant des fonctions de l'adjoint gestionnaire.

Ensuite, nous ne pouvons pas accepter la notion « des provideurs ». Nous savons très bien ce qu'elle suppose pour en avoir eu une illustration lors des réunions départementales il y a deux ans. D'ailleurs nous nous étions indignés de ce que le rectorat soutenait cette vision erronée, qui fait du chef d'établissement adjoint le supérieur hiérarchique de l'administration et donc de l'adjoint gestionnaire. Tout cela est faux car, je le rappelle, avec la réforme du code de l'Education, nous sommes les adjoints du chef d'établissement et donc au même niveau que les chefs d'établissement adjoint. Ces derniers, en revanche ne sont pas chef de service. Ils n'ont pas d'autorité hiérarchique directe. Toutefois, étant membre de l'équipe de direction, ils ont une autorité fonctionnelle au quotidien.

De même, la responsabilité du chef de service ne saurait être assurée par une autre personne que l'adjoint gestionnaire, dont, je le rappelle encore, ce n'est qu'un pendant de ses prérogatives. En effet, l'exemple mis en avant par le rectorat montre une multitude de chefs de service, qui n'en ont pas le statut et il est important de le souligner. Je ne doute absolument pas des compétences certaines des collègues mais il ne peut s'agir que d'une délégation. Si l'Administration veut en faire des chefs de service, c'est-à-dire des agents possédant des responsabilités effectives, il faut que ces personnels disposent d'un statut leur donnant la puissance juridique et puissent alors toucher la prime d'encadrement qui en découle.

Enfin, un chef des équipes techniques ne saurait faire de la liquidation de dépenses et de recettes car cela ne relève en aucun cas de ses missions. En revanche, au même titre que le chef de travaux, il peut passer ses commandes et gérer son budget sur GFC.

Il faut rappeler par ailleurs au rectorat que la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable est toujours en vigueur en comptabilité publique ([décret GBCP du 7 novembre 2012](#) et instruction codificatrice M9.6). L'agence comptable ne peut donc pas effectuer la vérification des liquidations et valider le mandatement. Ces opérations relèvent de l'ordonnateur.

A&I-UNSA tient à rappeler au rectorat de Créteil son obligation de respecter et de faire respecter les statuts de chaque personnel ainsi que l'application des consignes ministérielles.

A&I-UNSA soutient l'idée du pôle administratif, mais en accord avec les statuts et le cadre règlementaire que nous avons négociés avec l'autorité ministérielle. Vous pouvez d'ailleurs retrouver la vision du pôle administratif que nous défendons sur www.aeti-uns.org dans la rubrique « métiers » « EPLE ».

Florian Sidobre

N°9 de JUILLET 2014



Lycée Eugène DELACROIX
5 rue Pierre Curie
94704 Maisons-Alfort cedex

Maisons-Alfort, le 30 mai 2014

Le Secrétaire Académique
Aux
Personnels AENES de l'Académie de Créteil

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale qui se tiendra le

Judi 3 juillet 2014
à partir de 16h30,
Lycée Eugène Delacroix de Maisons-Alfort
Amphithéâtre

afin d'aborder les points suivants :

ORDRE DU JOUR

- La vie Académique
- Point après les CAPA
- Questions diverses

L'AG sera suivie d'un pot offert aux présents puis le repas de fin d'année pour nos adhérents.
Merci de vous inscrire auprès de Sylvie Juraver pour le repas.

Bien cordialement !

Signé
Pierre PEREZ

(*) à titre indicatif, la durée de l'absence réglementaire est notée dans la convocation ci-dessous
NB : la convocation ci-dessous est à remettre à l'administration une fois renseignée.

La présente convocation vaut autorisation d'absence (*)



Lycée Eugène Delacroix
MAISONS ALFORT
☎ 01 45 18 32 70

À
Maisons-Alfort, le 30/05/2014

Le Secrétaire Académique

A
M

CONVOCATION

Tu es invité(e) à participer à l'assemblée générale, qui se tiendra le :

Judi 3 juillet 2014
à compter de 16h30,
Lycée Eugène Delacroix de Maisons-Alfort
Amphithéâtre

Pierre PEREZ (*) Décret du 28 mai 1982

<http://www.aeti-uns-a.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>
<http://www.aeti-uns-a.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

N°9 de JUIN 2014

La liste de vos commissaires paritaires

NOM	PRENOM	Commissaire paritaire	LIEU EXERCICE	TELEPHONE	MAIL
CARBAJO	Sandra	ADJAENES	Collège Beau soleil 77500 Chelles	01 60 20 37 23	sandra.carbajo@ac-creteil.fr
GAUTHEROT	Estelle	ADJAENES	LPO LOUISE MICHEL - Champignysur Mame	01 48 82 54 97	Poan-Estelle.Mingni@ac-creteil.fr
KERKENI	Marie-Eve	ADJAENES	Lycée Jean Jaures - 93100 MONTREUIL	01 42 87 49 84	marie-eve.kerkeni@ac-creteil.fr
LAGAUZERE	Serge	SAENES	collège Rosa Parks 22 rue d'Arcueil 94250 Gentilly	01 49 08 59 76	serge.lagauzere@ac-creteil.fr
BLEHAUT	Dominique	SAENES	Lycée Louise Michel 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champignysur Mame	01 48 82 51 93	dominique.blehaut@ac-creteil.fr
MEDINA	Maria-Luisa	SAENES	Univ Paris 13 - 99 av. J.B. Clément 93430 Villetaneuse	01 49 40 34 01	marialuisa.medina@sfr.fr
GRUMELART	Thierry	AAE	Univ Paris 13 - 99 av. J.B. Clément 93430 Villetaneuse	01 78 70 72 27	thierry.grumelart@univ-paris13.fr
JURAVER	Sylvie	AAE	Clg Jean Moulin LA QUEUE EN BRIE	01 45 76 94 69	sylvie.juraver@ac-creteil.fr
KASBI	Line	AAE	Lycée M Perret Alfortville	01 43 53 52 22	line.kasbi@ac-creteil.fr
SIEBER	Olivier	AAE	Lycée Jean Moulin 77200 TORCY	01 60 37 38 78	olivier.sieber@ac-creteil.fr
PEREZ	Pierre	DDS	Lycée E. Delacroix 94704 Maison Alfort cedex	01 45 18 32 71	pierre.perez@ac-creteil.fr